



Contribution du mouvement associatif organisé au diagnostic stratégique « France 2025 »

Sommaire

Introduction.....	p.2
1. Des enjeux associatifs pour un état des lieux « France 2025 » ?.....	pp.3-5
2. La vie associative aujourd'hui.....	pp.6-9
3. Des scénarii pour une prospective associative.....	pp.10-16
Conclusion.....	p.17
Annexe.....	p.18

Juillet 2008

Conférence permanente des coordinations associatives
28 place Saint-Georges
75009 PARIS
Tél. : 01 40 36 80 10 Tcp. : 01 40 36 80 11
info@cpc.a.asso.fr

Introduction

Créée en 1992, la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA) est une association déclarée depuis novembre 1999 et regroupe aujourd'hui 16 coordinations associatives structurées nationalement, représentant près de 700 fédérations soit 500 000 associations en France.

Elle est **un lieu d'interlocution politique indépendant** qui travaille à une reconnaissance pleine et entière des valeurs et intérêts du monde associatif dans la société française.

La (CPCA) est l'instance où se rassemblent les différentes structures sectorielles et affinitaires représentatives des divers domaines de l'activité associative (sport, culture, sanitaire et social, éducation, environnement, solidarité internationale, développement rural, tourisme, famille, vie étudiante, droits de l'homme, justice.)

Elle a pour buts (article 3 des statuts de la CPCA) :

- de faire reconnaître le monde associatif comme un corps intermédiaire à part entière pour un dialogue civil au service de l'intérêt général ;
- de contribuer à promouvoir une vie associative qui vise à développer des projets d'intérêt général et des activités sans finalité lucrative et d'en être le porte parole à travers une communication publique ;
- de rassembler et défendre l'ensemble des associations qui créent des liens sociaux, développent la citoyenneté participative, luttent contre les excès de l'individualisme, le racisme, le sexisme et la xénophobie ; défendent ces valeurs pour une Europe plus sociale et promeuvent la solidarité internationale ;
- d'améliorer l'efficacité des coordinations membres par des stratégies ou des plates-formes communes, par le dialogue et/ou la négociation avec les autorités publiques ;
- de rechercher une vision prospective de la vie associative autour de ses spécificités citoyennes et gestionnaires.
- de développer des partenariats avec toutes les organisations qui adhèrent aux mêmes valeurs et poursuivent les mêmes objectifs notamment sur le terrain de l'économie sociale.

La CPCA est donc le lieu où se discute, s'évalue, se définit la place des associations dans la société française.

Alors que le Secrétariat d'Etat chargé de la prospective, de l'évaluation des politiques publiques et du développement de l'économie numérique a lancé son action stratégique « France 2025 » au printemps, la CPCA a rencontré le directeur de cabinet du Secrétaire d'Etat¹, lequel a fait part de son souhait d'associer le mouvement associatif organisé à l'élaboration de la prospective « France 2025 ».

En ce sens, et dans un calendrier très contraint, la CPCA a souhaité proposer une contribution sur les évolutions sociétales attendues et leurs impacts sur le secteur associatif, en terme de besoins mais également d'enjeux pour la cohésion économique et sociale de nos territoires.

La CPCA souhaite que cette contribution soit la première étape d'une prise en compte par les experts des enjeux et phénomènes associatifs tout au long du processus qui doit aboutir d'ici la fin de l'année. Elle se tient à la disposition du Secrétariat d'Etat pour désigner des personnes ressources issues du mouvement associatif organisé sur les différentes thématiques de la prospective France 2025.

¹ Courrier en annexe

1. Des enjeux associatifs pour une prospective France 2025 ?

Nous avons commencé par constater que l'état des lieux « France 2025 », réalisé par le Conseil d'Analyse Stratégique et particulièrement instructif, contient un chapitre dédié au « vivre ensemble » qui traite des questions de démographie, de la famille, du cadre de vie sans pour autant évoquer le phénomène de l'associationisme dans notre pays en tant que phénomène social à part entière. Il nous paraît donc incontournable que les travaux des experts et des commissions de la prospective « France 2025 » intègrent dans leurs réflexions ce phénomène dans toutes ses dimensions y compris les plus inattendues.

Pour une nouvelle gouvernance mondiale

Ainsi, le diagnostic préalable confirme le développement des grands pays émergents, Chine, Russie, Inde, Brésil, dans l'économie et la géopolitique mondiale. « L'eco-système » mondial va donc être directement impacté par le changement d'échelle de ces acteurs jusque là régionaux et poser plus encore la question de sa gouvernance. Cette problématique ne saurait se résumer aux seuls acteurs gouvernementaux et économiques et doit tenir compte du **rôle de la société civile organisée** dans ces zones et donc de la liberté associative comme une des conditions du développement économique, social et environnemental². Il y a là très certainement un élément clé de la réponse à la question prospective du « vivre ensemble ».

Pour une économie du développement durable

Cette problématique part des besoins de la population et fait système jusqu'à devenir une donnée économique globale, souvent rendue invisible par la statistique. Par exemple, l'élévation des niveaux de vie de populations très importantes va progressivement appeler une consommation de biens et de services sociaux, récréatifs et culturels, lesquels dépendront d'une nouvelle articulation marché – services publics – économie sociale. Cette croissance est néanmoins instable du fait notamment des phénomènes financiers mondiaux qui pourraient poser en retour la question de **l'économie non lucrative comme pôle de stabilité économique et sociale**. La John Hopkins University soutient en effet que si l'économie du secteur sans but lucratif était considéré comme un secteur à part entière, elle serait, de par ses dépenses globales, la 7^{ème} puissance économique mondiale.³

Pour une réponse collective et responsable aux besoins économiques et sociaux

En France, la structure de la consommation continue d'évoluer vers toujours plus de biens et services de communication, de loisirs et de culture. Cette évolution sera cependant déterminée par la forte **augmentation des besoins des catégories « seniors »** et par **l'augmentation par ailleurs des dépenses contraintes** (logement, énergie...). La question pourrait être posée des relations entre l'évolution de la structure de consommation des ménages et l'offre de services du monde associatif dans les années à venir (y compris et surtout cette fameuse adaptation de la société à l'allongement de la durée de vie).

Sur un autre plan, l'évolution de l'emploi « à l'américaine » pourrait voir l'augmentation des secteurs à forte densité de main d'œuvre mais à faible productivité (services à la personne, hôtellerie...) et un secteur des technologies de l'information et de la communication moteur de la productivité horaire et de l'innovation technique, cette évolution serait-elle caractéristique de la croissance continue de l'emploi associatif ? La question est posée du **rôle joué par le secteur associatif dans les politiques structurelles d'aménagement du marché du travail** (emploi des jeunes, emploi des seniors) et de la contribution spécifique à la reféinition du travail (bénévolat professionnalisé, volontariat de mission etc.).

² Voir l'espace prospective de Coordination SUD et notamment [Synthèse du séminaire de prospective « mondialisation économique, progrès social et respect de l'environnement : comment construire une co-responsabilité entre acteurs économiques, sociaux et territoriaux ? »](http://www.coordinationsud.org/spip.php?rubrique387) >> <http://www.coordinationsud.org/spip.php?rubrique387>

³ <http://www.jhu.edu/~ccss/> voir également l'ADDES en France : http://www.addes.asso.fr/rubrique.php3?id_rubrique=13 / voir également sur ce sujet : *L'économie sociale et solidaire : pôle éthique de la mondialisation ?*, Louis Favreau, UNESCO, 2003 : <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001319/131979f.pdf>

Vers une société de la connaissance ?

La notion de société de connaissance dépasse la société de l'information comme elle dépasse les conceptions classiques issues du scientisme des Lumières et de la technicité de nos sociétés contemporaines⁴. Les phénomènes complexes de l'individuation, des nouvelles technologies de l'information, de l'élévation du niveau culturel font éclater les conceptions classiques de la connaissance, laquelle devient une force immanente de la société, immergée dans la société... « où personne ne sait tout et tout le monde sait quelque chose ». L'exemple de l'encyclopédie « associative » Wikipedia est très significatif de cela.

Les entreprises auraient peu à peu compris que l'efficacité productive se situait au niveau des connaissances induites des personnes et de la capacité de produire de l'intelligence collective. L'éducation formelle, nécessaire, ne suffirait plus par rapport à l'éclatement de la notion de travail produite par cette évolution mécanique. La durée du travail n'ayant plus rien à voir avec la productivité par exemple du travail créatif.

Depuis qu'elles existent, les associations sont directement impliquées dans cette acquisition formelle et informelle de « connaissances expérientielles ».

L'engagement associatif, notamment dans la responsabilité d'un projet collectif, est un formidable acteur de la société de la connaissance. En effet, depuis l'origine l'association sait associer l'individu et le collectif, comme elle sait produire de l'expérience et des compétences transversales. Ce type de production de connaissance (expérience, individuation, transversalité – polyvalence, engagement, créativité, etc.)⁵ est au cœur par exemple des pratiques de l'éducation populaire et aujourd'hui au cœur de ce que veulent les entreprises et l'économie en général dans nos sociétés. Or l'entreprise ne sait pas produire ces savoir-faire, savoir être, etc. N'y a-t-il pas là une **coopération à imaginer plus systématiquement entre l'association et l'entreprise ?**

Une demande sociale sans cesse croissante

A l'horizon 2025 les besoins sociaux seront considérables et ni l'Etat, ni les entreprises ne pourront y répondre complètement. Les entreprises ne répondront en effet pour leur part que dans une logique de segmentation du marché et donc de ségrégation des publics. Pour les secteurs comme ceux de la santé ou de l'éducation on voit bien que **la question sociale est au cœur de la question économique** du mode de réponse aux besoins. Quelle mobilisation de la société civile par rapport à ce qu'elle produit comme connaissance et donc comme type de réponse aux besoins sociaux ?

La question du modèle économique pour répondre à ces demandes est posée dans tous les pays développés. Les réponses des Pouvoirs Publics oscillent entre le renforcement des services publics et l'ouverture aux services marchands. A chaque fois, **l'économie sociale des associations apparaît comme une troisième voie éprouvée entre le tout public et le tout privé**.⁶ La question sociale n'est donc pas soluble dans le libéralisme ni résolue par l'étatisme. Selon nous, cela passe avant tout par l'organisation économique dont se dotent les citoyen(ne)s, premier(e)s concerné(e)s, pour créer du lien social entre les générations et la communauté de vie entre les populations.

Evidemment, cette mécanique a ses exigences et ses contraintes, il faut jouer le jeu (collectif et interassociatif) de production de normes d'ingénieries associatives (évaluation...), il faut éviter de tomber dans des relations conventionnelles instrumentalisantes... Il semble donc difficile de trouver, à chaque fois, des réponses opératoires à ces défis tout en assurant l'unité du monde associatif. Des pistes, déjà opérationnelles, sont à creuser du côté de la valorisation des parcours (VAE⁷...), de l'engagement des publics en difficulté pour l'acquisition d'un capital social, des formalisations de

⁴ Suite à l'audition par la CPCA de Roger SUE, Professeur à Paris V : <http://www.cerlis.fr/pagesperso/permanents/sueroger.htm>

⁵ voir l'expertise de France bénévolat :

http://www.francebenevolat.org/PDF/annexe_Les_associations_lieux_de_qualification_et_de_developpement_des_compence_s.pdf

⁶ Voir la prospective de la FONDA sur le thème de l'économie sociale dont « Tension entre proximité et mondialisation : les atouts de l'économie sociale » <http://www.fonda.asso.fr/actions/ecosociale.htm>

⁷ Voir également sur ce point : <http://www.fonda.asso.fr/actions/vae.htm>

démarches qualité au sein de certains secteurs (médico-social, solidarité internationale etc.) ou encore des réponses territoriales mutualisés (services aux personnes et aux entreprises)⁸.

Les impacts connus de la réforme de l'Etat-providence sur la vie associative

Dans des pays comme le Canada ou les Etats-Unis, la réforme de l'Etat providence a eu des répercussions profondes sur le monde associatif (un rôle crucial bien « qu'invisible ») en passant notamment d'une fonction complémentaire (financement par la subvention de fonctionnement) à une fonction centrale pour la mise en activité des bénéficiaires des minima sociaux (financement contractualisé – prestation temporaire – et décentralisé). La capacité du secteur associatif et son organisation interne ont été profondément touchées par ce recours exclusif à la prestation associative : volatilité des organisations expérimentant des financements changeants, manque d'infrastructure alors que les financeurs ne prennent pas en compte l'ensemble des coûts d'administration, multiplication des financeurs et des opérations de contrôles et d'évaluation, épuisement des ressources humaines, phénomène de « château de cartes » des partenariats et des multiples financeurs, abandon des missions initiales au profit des critères des financeurs et des contrats, marginalisation des fonctions de défense des droits...

Ce phénomène de réforme dite « néolibérale » assigne donc un rôle crucial au secteur associatif comme un agent des Pouvoirs Publics dans la production de « biens publics » (*public goods*). Ce nouveau contrat entre l'Etat et les associations transforme le secteur en l'éloignant de sa mission centrale, commercialisant ses opérations et compromettant son autonomie⁹. Ces effets sont dorénavant connus des décideurs politiques de ces pays qui cherchent maintenant à créer une nouvelle dynamique de relations partenariales¹⁰. Malgré la différence de contexte, nous vivons déjà certains de ces effets. Comment pouvons-nous, dans un processus de réforme, mieux les éviter ?

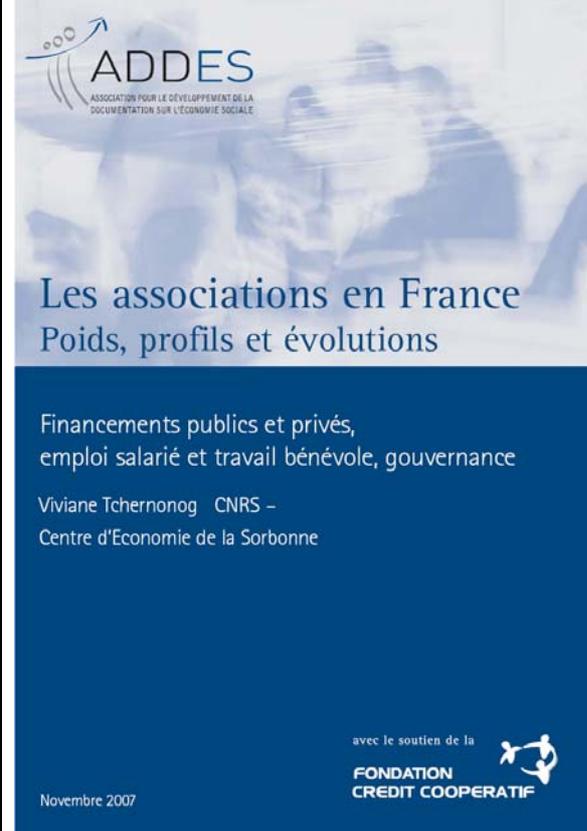
⁸ Cf. Les nombreux pôles d'économie sociale et solidaire des pays, des agglomérations, des régions etc. (exemples : Le pôle de Coopération et d'Initiatives en sud Rhône-Alpes / Pôle d'économie sociale et solidaire du pays Dignois etc.)

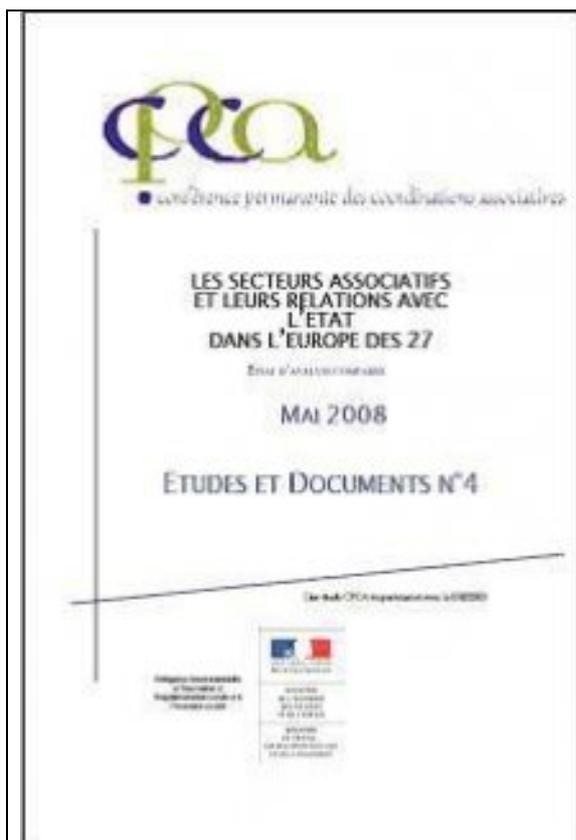
⁹ Karen A. Curtis "The impact of Welfare State Restructuring on the Nonprofit and Voluntary Sector in Canada and the US". University of Delaware. www.onestep.on.ca/CurtisCanadian.pdf

¹⁰ Par exemple: "There is such a thing as society; it's just not the same things as the state. So we want to see a transformation in the role of community groups, social enterprises and the voluntary sector in helping to build a stronger society for all of us." Mr. David Cameron, chef du Parti conservateur britannique, discours du 3 juin 2008 (lancement *Voluntary Sector Green Paper*). Voir le site prospectif du NCVO : <http://www.3s4.org.uk/news/what-might-a-conservative-government-have-in-store-for-the-vcs>

2. La vie associative aujourd'hui : contributions au diagnostic préalable

L'importance du fait associatif en France aujourd'hui impose une revue des principales ressources disponibles susceptibles d'enrichir le premier état des lieux réalisé par le conseil d'analyse stratégique. [Les études et rapports sont accessibles en cliquant sur la couverture]

 <p>ADDES ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA DOCUMENTATION SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE</p> <h3>Les associations en France Poids, profils et évolutions</h3> <p>Financements publics et privés, emploi salarié et travail bénévole, gouvernance</p> <p>Viviane Tchernonog CNRS – Centre d'Économie de la Sorbonne</p> <p>avec le soutien de la FONDATION CREDIT COOPERATIF</p> <p>Novembre 2007</p>	<p>Combien existe-t-il d'associations en France ? Quel est leur poids économique et social ? Dans quels secteurs d'activités interviennent-elles ? Quelles sont leurs sources de financement ? Qui sont leurs dirigeants ?</p> <p>Autant de sujets aux données incertaines et régulièrement objets de vives polémiques. Or, la demande sociale d'informations chiffrées sur l'une des spécificités socioéconomiques françaises demeure forte. Cet ouvrage est le premier état statistique complet du paysage associatif, dépeint à partir d'une enquête scientifique de près de trois ans ayant impliqué 1725 communes.</p> <p>Données uniques et indispensables pour tous les acteurs du monde associatif et leurs partenaires publics et privés.</p>
 <p>CPCA Centre de Prospective et de Conjonction des Associations</p> <h3>Le financement (public) des associations : une nouvelle donne, de nouveaux besoins</h3> <p>UNE ENQUÊTE DE RECEPTION ET DES PROPOSITIONS DE LA CPCA</p> <p>JUILLET 2008</p> <p>ÉTUDES ET DOCUMENTS N°6</p> <p>Une enquête réalisée avec le soutien de</p> <p>Caisse d'Allocations Familiales République Française</p>	<p>Au total, 1150 personnes ont répondu au questionnaire. L'échantillon représente des associations disposant de ressources économiques significatives. Financer son projet associatif est source d'inquiétude quel que soit le secteur et la taille des associations. C'est le principal constat qui ressort du rapport d'enquête.</p>



Les modes de financement des activités associatives sont au coeur de la question du modèle économique des associations en France mais aussi dans les Etats-membres de l'Union Européenne. Leurs évolutions sont intimement liées aux réformes du rôle des Etats qui entendent mieux utiliser les dépenses publiques par un recours accru aux secteurs privés (lucratif ou non lucratif), par la mise en œuvre de nouveaux modes de gestion et une meilleure évaluation de la performance de l'investissement public.

Le modèle associatif français est un mixte de modèles européens d'associations de membres, d'associations gestionnaires et/ou caritatives. Qu'en est-il des autres Etats européens ? Quelles sont les principales configurations et problématiques des autres Etats membres en matière de financement ? Quels sont les modèles existants ? Tenter de répondre à ces questions ouvre de nouvelles interrogations : Vers quel modèle social tend-on aujourd'hui en Europe ? Qu'en est-il de la protection sociale en Europe de l'Ouest ? Avec la pression aujourd'hui de plus en plus accrue sur l'Etat - Providence, quels sont les changements et les évolutions à l'œuvre dans le secteur associatif ?



Ce travail, fruit d'une recherche-action encadrée par le groupe économie sociale de la CPCA, a pour objectif d'établir un premier état des lieux des activités économiques des associations par une approche descriptive de huit secteurs clés : sport, sanitaire et social, environnement, insertion par l'activité économique, éducation populaire, culture, tourisme social et solidarité internationale.

- Quelle légitimité politique pour l'économie des associations ?
- Quel contexte juridique et fiscal des activités économiques des associations ?
- Quelle place et quelle fonction au sein de l'économie sociale ?
- Quels types de gouvernance dans l'entreprise associative ?
- Quels impacts des réglementations européennes sur l'économie des associations ?

Sans prétendre pouvoir répondre à toutes ces questions, cette étude propose d'identifier les premières voies et pistes de réflexion autour de ce qui fait l'économie sociale des associations.

 <p>L'EMPLOI DANS LES ASSOCIATIONS</p> <p>SEMINAIRE INTERNE DE LA CPCA 23 SEPTEMBRE 2004</p> <p>COMPTE-RENDU DES TRAVAUX ETUDES ET DOCUMENTS 2</p>	<p>L'emploi « associatif » concerne plus de 170 000 associations, de 1,6 million salariés et 12 millions de bénévoles. Il s'est très fortement développé lors de la dernière décennie (+ 58 % entre 1990 et 1999). La question de l'emploi constitue donc un enjeu majeur du développement associatif.</p> <p>C'est pourquoi la Conférence Permanente des Coordinations Associatives a organisé un séminaire interne, « l'emploi dans les associations », en partenariat avec les syndicats employeurs associatifs (UNIFED et USGERES) et le FONJEP.</p> <p>La CPCA avait pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • faire un état des lieux des différentes problématiques liées à l'emploi dans les associations. • définir les thèmes devant faire l'objet d'un travail collectif d'approfondissement. • poser la méthode la plus adéquate pour les associations afin de l'engager. • élaborer éventuellement des propositions à l'intention des pouvoirs publics.
 <p>● conférence permanente des coordinations associatives</p> <p>LIVRE VERT</p> <p>L'emploi dans les associations: un choix de société</p> <p>UN CONSTAT ET DES PROPOSITIONS DE LA CPCA</p> <p>Juin 2007</p>	<p>Augmentation sans précédent du nombre de personnes âgées, développement exponentiel des services à la personne, dont ceux dédiés aux publics en situation de dépendance, mise en activité de milliers de bénéficiaires de minima sociaux, politique active de lutte contre les discriminations, le développement de l'emploi appelle un accompagnement de compétence pour des services de qualité. C'est un choix de société qui ne peut se faire sans la pleine reconnaissance du rôle et de la place des associations dans l'économie de notre pays.</p> <p>Ce livre vert a été réalisé avec la contribution de l'Union des Syndicats et Groupements d'Employeurs Représentatifs dans l'Economie Sociale (USGERES).</p>

La générosité des Français ?

Douzième édition - Novembre 2007

Jacques MALET

Préface de Jean-Marie DESTREE, président
de l'Association Française des Fundraisers

Avec la participation et les commentaires de :

- ✦ Xavier DELSOL, avocat, fondateur de la revue Juris Associations
- ✦ Hélène DRANSSART, présidente de l'Institut de développement de l'Éthique et de l'Action pour la Solidarité
- ✦ François de WITT, président de FINANSOL
- ✦ André HOCHBERG, président de France Générosités
- ✦ Pierre LEVENE, secrétaire général du Secours Catholique
- ✦ Pierre MARCENAC, expert auprès de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes
- ✦ Géraldine MICHEL, professeur d'université (Université du Maine)
- ✦ Sophie RIEUNIER, maître de conférences (Paris I – Laboratoire GREGOR)
- ✦ Michel SOUBLIN, président du Comité de la Charte de déontologie
- ✦ Antoine VACCARO, président du CerPhi

QUALICONTACT

maxyma
Communication & Marketing Études
Social - Médias

La générosité des Français progresse en moyenne de 5% par an, alors qu'« en vingt cinq ans, le taux de croissance de 3% n'a été dépassé qu'à cinq reprises en France ». Cette générosité peut-elle toutefois durablement continuer à progresser dans une société de plus en plus inégalitaire, et ce dans le pays européen qui a le plus peur de l'avenir ?

L'étude du CerPhi nous livre d'intéressants regards croisés sur les donateurs. Pour la première fois, elle fait sortir de l'ombre les 800.000 foyers non imposables, qui donnent beaucoup proportionnellement à leurs moyens, et déclarent leur don sans bénéficiaire en retour de compensation fiscale. Peut-on indéfiniment continuer à les ignorer ? Peut-il y avoir un développement durable de la générosité si toutes les formes de générosité ne sont pas équitablement reconnues ?

Peut-on d'autre part accepter de reconsidérer des avantages sectoriels qui ont fait leur temps (cf l'amendement Coluche instaurant deux niveaux de déduction en fonction des causes) ? Les associations ne doivent-elles pas imaginer avec les pouvoirs publics un système plus simple qui, tout en préservant globalement les avantages indéniables de notre système, soit surtout mieux connu de tous, imposables ou non, et plus incitatif ?

Sur quoi reposerait un développement durable de la générosité ?

(extrait introduction)



Il est d'usage de dire qu'il n'y a pas « un Bénévolat, mais des bénévoles ». Il faut ajouter qu'il n'y a pas « une Association, mais des associations ». Le croisement de ces deux diversités – qui sont une richesse, même si cela donne le tournis à des esprits cartésiens et jacobins - rend extrêmement difficile la mise en place

d'une typologie. Par ailleurs, France Bénévolat est extrêmement attentive à ce que cette typologie n'introduise pas de hiérarchisation, avec implicitement « les vraies associations » et les « vrais bénévoles ».

Nous affirmons clairement que toute association dont la gouvernance est transparente, est d'intérêt général, car elle contribue au développement du lien social, donc du vivre ensemble. De la même façon, nous affirmons que toute personne

qui donne un peu de temps, même de façon très limitée ou sporadique est un bénévole. Tentons quelques catégorisations pour y voir plus clair, étant bien conscient qu'elles ne rendent qu'imparfaitement compte de cette réalité vivante et qu'on peut les démultiplier sans fin.

(extrait de l'introduction)

3. Des scénarii pour une prospective associative

L'engagement associatif au cœur d'une société de confiance

Avec plus de 200 créations d'associations par jour, 23% d'augmentation des heures bénévoles travaillées entre 1999 et 2005, la France du XXI^{ème} siècle conjugue engagement citoyen avec engagement associatif. C'est un fait. Nous devons donc imaginer et contribuer aux politiques publiques en faveur de l'engagement associatif à la hauteur des ambitions des 14 millions de bénévoles de notre pays.

La force et le dynamisme de l'engagement associatif ne méritent-ils des pouvoirs publics en général, et l'Etat en particulier, qu'une politique symbolique ? Peut-on continuer, par exemple, à justifier une politique de soutien au bénévolat par la seule logique de reconnaissance et/ou de la stimulation de la motivation des bénévoles par des remises de médailles ou de trophées ?

Cette capacité d'engagement et de transformation de la société par et pour ses citoyens légitime-t-elle un désengagement de l'Etat ? Peut-on continuer, par exemple, de financer la formation des bénévoles associatifs à hauteur environ de 0,05% de la masse salariale valorisée qu'ils produisent par leur travail chaque année¹¹ ?

Nous sommes face à un choix de société. Une nouvelle politique nationale devrait soutenir et développer l'engagement associatif pour répondre aux défis suivants :

- Pour une société de confiance ;

« La société de défiance est une société frileuse, gagnant-perdant : une société où la vie commune est un jeu à somme nulle, voire à somme négative (si tu gagnes, je perds) ; société propice à la lutte des classes, au mal vivre national et international, à la jalousie sociale, à l'enfermement, à l'agressivité de la surveillance mutuelle. La société de confiance est une société en expansion, gagnant-gagnant, une société de solidarité, de projet commun, d'ouverture, d'échange, de communication. »

Cette citation d'Alain Peyrefitte a été récemment utilisée pour décrire l'état de la société française et de son modèle social. La force de l'engagement associatif en France aujourd'hui montre qu'une société de confiance est possible et qu'elle préfigure un nouveau modèle social alliant responsabilités individuelles et responsabilités collectives.

- Pour une société de la connaissance ;

Aujourd'hui, dans nos sociétés développées, l'efficacité productive se situe au niveau des connaissances induites des personnes et de la capacité de produire de l'intelligence collective. L'engagement associatif, notamment dans la responsabilité d'un projet collectif, est un formidable acteur de la société de la connaissance. En effet, l'association sait associer l'individu et le collectif, comme elle sait produire de l'expérience et des compétences transversales. Ce type de production de connaissance (expérience, polyvalence, engagement, créativité, coopération etc.) est au cœur par exemple des pratiques associatives organisées et aujourd'hui au cœur de ce que veulent les entreprises et l'économie en général dans nos sociétés. Or l'entreprise ne sait pas produire ces savoirs faire, savoir être etc. Pour la valorisation des parcours, n'y a-t-il pas là une complémentarité à imaginer plus systématiquement entre l'engagement associatif, le système éducatif et l'entreprise ?

- Pour une société de responsabilité.

Crise de l'engagement, crise du civisme, crise de la démocratie ? Les processus de socialisation, c'est-à-dire d'appropriation par les individus des valeurs et des normes qui régissent le fonctionnement de la société, sont de plus en plus individualisés. Les services publics ne peuvent plus assurer seuls, et depuis longtemps, ces fonctions socialisatrices. Le bénévolat de responsabilité, le volontariat dans le cadre d'un projet associatif, sont des vecteurs déterminants de cette régénération de la société par l'initiative collective et personnelle de ses membres. Ces « responsables », dans une société qui n'assume plus aucun risque, doivent participer pleinement à un nouvel âge démocratique qui passera par la reconnaissance politique de la société civile.

¹¹ 14 millions de bénévoles dont le travail est estimé à environ un million d'équivalent temps plein, soit autant que le nombre en ETP de salariés dans les associations, pour une valorisation d'environ 35 milliards d'euros.

Trois scénarii pour une prospective sur l'engagement associatif en 2025 :

Statu quo ?

La France a conservé un dynamisme important de créations d'associations par habitant. Celles-ci ne sont plus pour autant portées par la génération des baby-boomers mais par des actifs, plutôt masculins et de classes sociales moyennes ou supérieures. Les associations cherchent avant tout à satisfaire les besoins de leurs membres bénévoles, on parle d'associations « fermées », mais pour autant la tendance observée au début du siècle de création dans les domaines culturel, de défense des droits et des causes, du développement économique et territorial s'est maintenue et a modifié le paysage associatif français. L'association reste la première forme d'action collective, laquelle est de plus en plus en renouvellement constant de ses ressources humaines et financières sur des durées d'actions et d'engagements plus courtes. Les jeunes continuent de développer des associations, notamment dans le cadre de leurs années d'études supérieures, mais celles-ci restent fragiles et liées à la durée de l'engagement. Ces bénévoles intègrent rarement la gouvernance des associations organisées, ils sont par ailleurs plutôt issus des classes moyennes et supérieures. Les jeunes volontaires travaillent dans les associations mais dans des proportions faibles, de 5 à 10% à peine d'une classe d'âge en fonction des ressources fluctuantes des agences d'Etat. Enfin, le parcours du bénévole et sa valorisation (formation, VAE, etc.) reste très peu organisé en général, il l'est plus dans les grandes associations caritatives, sportives ou humanitaires qui ont pu dégager des ressources propres au-delà des crédits d'Etat ou des collectivités très fluctuants d'une année sur l'autre. Dans les territoires, les efforts de mutualisation des formations (offre et demande) ont été poursuivis mais d'une manière inégale selon les capacités du secteur associatif et des soutiens des collectivités. L'engagement bénévole structure autant la vie des gens mais sans reconnaissance il reste considéré par défaut du point de vue de sa prise en compte dans l'action publique (pas de statistique publique, pas d'action publique dédiée).

Crise ?

Le taux de création d'association a chuté fortement après la fin du portage par les baby-boomers (jeunes retraités) des projets associatifs, la relève n'a pas eu lieu compte tenu des contraintes accrues d'articulation vie professionnelle – vie familiale pesant sur les actifs. D'un point de vue conjoncturel, cet arrêt de la dynamique associative a été accéléré par les nouvelles règles de la gouvernance des associations, notamment pour le respect des règles statutaires des bénévoles (responsabilité civile, pénale, conditions d'exercice au regard de la fiscalité et du droit social, etc.). D'un point de vue structurel, la crise quantitative du bénévolat en France était annoncée depuis plusieurs années au même titre que celles des autres pays développés. En effet, les mouvements associatifs n'ont pas pu empêcher le « crunch » démographique et social dû au départ des instances statutaires des associations des générations précédentes (fondatrices). Sans renouvellement, les projets associatifs et les structures qui les portaient se sont effondrés. L'absence de moyens dédiés à la formation des bénévoles pénalisent fortement les petites et moyennes associations qui ne disposent pas de ressources privées, elle pénalise également les associations plus importantes qui ne peuvent pas augmenter la part de fonctionnement interne sur leurs revenus notamment issus de la générosité privée. Sans animation d'une politique publique concertée entre Etat, collectivités et acteurs de la formation, la valorisation des parcours bénévoles est restée lettre morte, ce qui handicape la mobilisation des bénévoles qui ne peuvent valoriser leurs engagements dans leur scolarité ou dans l'insertion professionnelle (notamment par le biais de la suppression de l'autorisation de bénévolat en cas de recherche d'emploi). De fait, l'engagement bénévole n'est plus considéré comme un sujet d'intérêt général, son organisation (comme celle de la structure associative) est renvoyée à chaque association et à ses moyens propres. Enfin, les autres formes d'engagements développées par les différents gouvernements ou collectivités, comme le bénévolat ou le volontariat de service public, n'ont pas rencontré l'écho souhaité auprès de la population malgré les incitations fiscales associées.

Développement ?

La France vient de franchir le cap des 20 millions de bénévoles en 2025 dont 5 millions de bénévoles dits réguliers qui passe plusieurs heures par semaine à la conduite d'un projet associatif. Ce cap symbolique (à rapprocher des 25 millions d'adhérents, eux aussi en forte augmentation) confirme le grand dynamisme associatif et situe la France en tête des pays européens en la matière. Cette augmentation est certainement à mettre en corrélation avec les résultats de l'enquête Eurostat sur la

confiance en l'avenir des jeunes où la France arrive cinquième sur 27, gagnant ainsi 21 places par rapport aux résultats 2007 ! Les jeunes peuvent en effet créer une junior-association dès leur entrée au collège et une association de plein droit dès le lycée. Celles-ci se sont fortement développées alors que leur création mais surtout leur gouvernance entrent, sur une base volontaire, directement en compte dans l'acquisition des points du contrôle continu pour l'obtention du brevet et du baccalauréat. Ces associations de jeunes sont accompagnées par les fédérations associatives locales et sectorielles, lesquelles bénéficient de moyens pour la formation initiale et continue des jeunes pour l'exercice de leur responsabilité associative. Ces jeunes représentent très souvent la relève des conseils d'administration des associations qui ont vu leur physionomie profondément changée y compris socialement avec la réussite des programmes d'engagement bénévole des personnes en difficultés ou issues des quartiers défavorisés. Le bénévolat de responsabilité a été également fortement soutenu par le développement du service civique lequel permet à plus de 50% d'une classe d'âge, sur la base du volontariat, de travailler de 4 à 6 mois au sein d'une association. Ce service civique a été également renforcé par la récente possibilité de l'exercer dans le cadre transnational des associations européennes. De fait, l'engagement associatif relève de plusieurs logiques combinées au sein d'un même parcours de vie, le mécénat de compétence représente de ce point de vue la passerelle idéale entre le monde de l'entreprise et celui de l'association. Ainsi si 60% des cadres des entreprises se sentaient peu concernés par leur entreprise en 2008, ils sont aujourd'hui 95% à se déclarer motivés par leur engagement professionnel à l'issue d'un mécénat de compétence au sein d'une association. Ces résultats exemplaires ne sont pas le fruit du hasard, ils sont le produit des politiques concertées et pluriannuelles du centre national de développement de la vie associative créé en 2010 entre l'Etat, les collectivités et le mouvement associatif organisé. Programmes de formations mutualisés, actions d'informations nationales, études, évaluations et enquêtes statistiques... L'investissement de 30 millions d'euros par an a permis de maintenir, selon l'INSEE (annexe au compte satellite des ISBL), 25% de croissance des heures bénévoles travaillées par période quinquennale, soit plus de 75% de 2010 à 2025, pour une valorisation de la masse salariale supplémentaire induite de 22,5 milliards d'euros (hors valorisation des externalités en termes de qualification, activités économiques induites, coûts collectifs évités, etc.).

L'emploi dans les associations, un choix de société

Trois scénarii pour une prospective sur l'emploi dans les associations

Continuité ?

Les Pouvoirs publics ne prennent pas en compte de manière globale l'emploi dans les associations. Les associations continuent à être des variables d'ajustement des politiques de l'emploi dans une perspective de traitement social du chômage. L'emploi continue à se développer fortement avec des pics ponctuels liés aux lancements de nouveaux contrats et dispositifs de plus en plus complexes. Les associations doivent faire face à des mouvements discontinus de croissance d'activités (liées à l'arrivée d'un salarié permanent dans la structure) et de repli (non renouvellement du contrat aidé), source de précarité pour l'association, ses bénévoles, ses membres et ses usagers. Les syndicats d'employeurs associatifs ne sont pas reconnus par les pouvoirs publics au même titre que les organisations patronales classiques mais certaines passerelles se construisent entre syndicats et associations pour travailler ensemble les problématiques de l'emploi dans le secteur de l'économie sociale qui représente 3 millions de salariés au niveau national en 2025

Crise ?

Le repli entamé en 2007 avec la diminution rapide des contrats d'avenir et contrats d'accompagnement dans l'emploi s'est poursuivi en 2009 par une remise en cause globale des contrats aidés et des aides aux postes, notamment d'encadrement (Fonjep¹²), pour les associations et globalement pour le secteur qualifié de non-marchand. La mise en place des contrats d'insertion a bénéficié dans un premier temps aux associations du secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE), mais les contraintes de performance quantitative se sont révélées intenable pour les structures accompagnant les personnes les plus défavorisées et ont conduit à réduire de manière importante le nombre de SIAE sous statut associatif. L'emploi classique et l'emploi d'insertion continuent cependant

¹² www.fonjep.asso.fr

à se développer, surtout dans les associations du secteur sanitaire, social et généralement des services à la personne face à l'explosion de nouveaux besoins (aides à domicile, garde d'enfant). Les quartiers urbains et zones rurales dont les services de proximité étaient principalement organisés par le secteur non lucratif peinent à attirer de nouvelles populations en raison du démantèlement d'un grand nombre de ces activités (complémentarité éducative, sport, culture, etc.). Ceci renforce les inégalités territoriales et sectorisent économiquement et géographiquement les services aux populations désormais majoritairement proposés par des sociétés commerciales, ce qui impacte fortement la cohésion économique et sociale des territoires.

Renouveau ?

Le diagnostic concerté avec les mouvements associatifs sur la question de l'emploi en 2010 a permis de relancer une **politique de soutien aux projets associatifs** par une professionnalisation co-pilotée par les fédérations est les autorités publiques compétentes sur la base des besoins sur les territoires. La prise en compte globale de l'emploi dans les associations par les pouvoirs publics, mais également par les organisations patronales et syndicats de salariés a permis d'élaborer une politique concertée avec deux axes complémentaires : d'une part, une politique publique qui fait appel à l'innovation associative pour répondre aux nouveaux besoins (aides à la création d'emplois d'utilité sociale) ; et d'autre part, une politique de l'emploi aidé orientée vers l'insertion professionnelle des personnes, articulée en priorité avec les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) – et qui passe majoritairement par des conventions pluriannuelles. Les politiques d'aides aux postes d'encadrement (Fonjep), de management et de développement dans les organisations associatives ont été renforcées à partir de 2012, notamment grâce au succès des « agents de développement » mis en place par le CNOSF en 2007 et dont les impacts ont été mesurés dès 2010. Un fonds de 15 millions d'euros a été mis en place à partir de 2011 pour financer la formation spécifique des bénévoles à la fonction employeur. Les effets se sont fait ressentir dès 2015 avec une explosion de créations mais aussi de relocalisations d'activités non lucratives sur les territoires entraînant de nombreuses créations d'emplois. En parallèle, et pour soutenir la mise en œuvre de cette politique nationale, les pouvoirs publics se sont engagés, par la signature en 2012 d'une « charte pour l'emploi durable sur les territoires », à entretenir de manière permanente un **dialogue social avec les syndicats d'employeurs associatifs** et un **dialogue civil avec les mouvements associatifs** qui représentent dès 2015 plus de 10% de l'emploi salarié au niveau national. La concertation institutionnalisée avec le mouvement associatif organisé concernant les politiques publiques de l'emploi permet aux associations de répondre aux nouveaux besoins des populations en matière d'activités de proximité, en milieu urbain comme en zone rurale et assure en 2025 une cohésion sociale et économique des territoires, ce qui permet à la France de remplir les objectifs européens établis dans la stratégie de Lisbonne 2.

Une économie compétitive et de cohésion sociale avec les associations

Trois scénarii pour une prospective sur le rôle de l'économie associative

Continuité ?

Les instances de consultation de l'économie sociale et du mouvement associative continuent à exister mais privées de moyens notamment administratifs elles ne produisent plus d'avis. L'Etat continue à se désengager progressivement mais réduit en priorité dans sa régulation budgétaire les conventions pluriannuelles de financements passées jusqu'alors avec les coordinations et fédérations associatives. Ce système conventionnel n'est pas remis en cause mais n'est pas non plus réformé notamment par rapport aux recommandations des travaux préparatoires des conférences de vie associative.¹³ Les conseils régionaux et généraux compensent dans un premier temps mais les moyens n'ayant pas suivis pour un réel transfert de compétences de la part de l'Etat, on assiste à partir de 2010 à une quasi disparition des financements étatiques des réseaux associatifs au niveau national. Les secteurs de la culture, de l'éducation populaire et du tourisme social, jusqu'alors parties prenantes des grandes publiques nationales sont les premiers à devoir restructurer leurs modèles économiques en perdant

¹³ voir le rapport sur « la consolidation des relations contractuelles entre associations et pouvoirs publics » de juin 2005 : http://www.associations.gouv.fr/IMG/doc/Rapport_grp2.doc

dans un premier temps leurs capacités d'accompagnement, de recherche et développement au profit de leurs membres. La montée en charge des financements privés si elle est vérifiée dès 2011, notamment pour les dons des particuliers et l'usage des legs, n'a pas permis un effet de substitution du financement étatique, mais a profité dans un premier temps aux associations spécialistes du « fundraising » et déjà bénéficiaires d'une grande partie des dons. Le mécénat des entreprises s'est développé mais moins dans une logique de financement direct des projets associatifs (liés à des appels à projets sélectifs) que de mécénat de compétence et/ou d'ingénieries du montage des projet dans un partenariat associations – entreprises. En 2025, le paysage associatif a beaucoup changé, les réseaux ayant su relever le défi de la mutualisation ont réussi à maintenir un certain nombre d'activités tandis que ceux qui se sont résolu à ne pas s'engager dans la commande publique ont réduit leurs activités ou ont disparu.

Crise ?

La suppression de la DIISES en 2009 a entraîné la disparition du Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et a mis en pause les travaux de recherche en vue de la création d'outils de valorisation économique et statistique des activités non lucratives sur les territoires. La diminution massive des financements publics d'Etat destinés aux associations dans le cadre des projets de lois de finances pluriannuels à partir de 2009 n'a pu être compensée par le développement de la philanthropie, malgré les grandes campagnes de communication de 2010 sur les avantages fiscaux liés aux dons. Les réseaux associatifs n'ont pas pu anticiper ces ruptures brutales de leurs financements directs ou indirects (notamment dans le cadre des mise à disposition de personnel) et ont du modifier leurs modèles économiques, par un recours parfois exclusif aux compétences de leurs bénévoles, ne répondant plus de fait aux exigences et charges de travail des organisations fédérées dont ils avaient la charge. Cette période fut analysée comme l'effet d'un « château de cartes » sur les organisations associatives, montrant bien le rôle de « ciment » du financement d'Etat dans un ensemble de ressources publiques et privées. Les réglementations européennes sur les « Aides d'Etat » et celles relatives aux « services dans le marché intérieur » ont été transposées puis appliquées sans prendre en compte les spécificités des acteurs non lucratifs, ce qui a conduit à la généralisation du recours à la commande publique par les collectivités territoriales. Ce « tout marché public », couplé à l'indifférenciation des opérateurs lucratifs et non lucratifs a banalisé ces derniers, mais il a surtout définitivement remis en cause la subvention qui garantissait jusqu'alors la capacité d'initiative des citoyens à s'organiser localement pour répondre aux besoins non pris en compte par les pouvoirs publics ni par le marché. Certains secteurs ont su mutualiser leurs ressources et compétences et renouveler ainsi leurs modèles économiques en les orientant essentiellement vers les financements privés et en premier lieu vers la participation des usagers. Le paysage associatif s'est peu à peu recomposé à partir de 2015, avec de grandes entreprises associatives qui ont pu faire valoir leurs spécificités (patrimoine, savoirs faire, prix) dans des logiques fortement concurrentielles (commande publique ou recettes d'activités privées) qui ne leur permettent plus ou difficilement de générer un mieux disant social (mixité des publics, accès aux services, accompagnement individualisé, participation démocratique des usagers, etc.). Un paysage composé également d'associations moyennes organisées au niveau régional dont les activités sont orientées vers les personnes les plus défavorisées, critère premier pour accéder à certains financements départementaux, régionaux ou européens. Nous assistons ainsi en 2025 à une offre de services de proximité à deux vitesses et par là à une remise en cause profonde du modèle de mixité sociale, économique et territoriale.

Renouveau ?

La nouvelle mission de la DIISES en 2010, placée à Bercy, a permis la **redynamisation des instances de l'économie sociale** et notamment le suivi des mesures de la conférence de la vie associative de 2008 dédiées au développement de l'économie associative. Ainsi, un **compte satellite des ISBL** a été mis en place par l'INSEE en 2012 pour une réelle prise en compte de l'économie associative et de la valeur ajoutée de ses activités dans la comptabilité publique et la statistique nationale. Plusieurs mesures sont venues sécuriser les relations contractuelles entre les associations et les pouvoirs publics telles le plan quinquennal de relance et de **généralisation des conventions pluriannuelles d'objectifs** en 2009, suivi par l'adoption de la définition législative de la subvention en 2011 qui a permis la généralisation du plan relatif aux relations démocratiques et financières entre collectivités et associations. Par ailleurs, les dispositions du **pôle de garanties bancaires** ont été expérimentées et ensuite généralisées avec succès sur l'ensemble du territoire (accompagnement à l'ingénierie financière, usage du fonds de garantie pour les dispositifs d'emprunts pour l'amorçage des

projets, des investissements etc.). Cette **mise à jour du cadre partenarial Pouvoirs publics – associations** a permis de développer des financements conventionnels nouveaux, comme par exemple les conventions de moyens pour les associations reconnues partenaires du dialogue civil, les conventions d'accompagnement pour les têtes de réseaux et fédérations associatives assumant un travail d'accompagnement des associations dans leurs missions d'intérêt général. Les besoins de formation des bénévoles associatifs, d'études d'intérêt général et d'expérimentations ont été couverts dans le cadre de crédits extra budgétaires issus d'un prélèvement de 0,5% du chiffre d'affaire de la Française des jeux. La politique publique de développement de la vie associative a pu compter dès 2010 sur des moyens sûrs et pérennes. Des réflexions ont pu aboutir sur le thème de la **démocratisation du financement privé des associations** eu égard aux phénomènes de concentration des ressources issues de la générosité privée au sein de grandes ONG caritatives (système de mutualisation de fonds collectés) et du constat d'inégalité des Français devant la défiscalisation d'une partie de leurs dons par rapport à leurs revenus imposables (crédits d'impôt). Le financement des projets associatifs par les entreprises a été un sujet de concertation central à partir de 2012 avec la création d'un observatoire national des relations associations – entreprises et la diffusion de bonnes pratiques de partenariat notamment à l'usage des PME et des associations locales. Ce partenariat est devenu un élément central du **développement de la responsabilité sociale des entreprises**. Au niveau des territoires, l'accès aux fonds européens a été facilité notamment par des formations et surtout des dispositifs d'avance de trésorerie par les organismes intermédiaires à tel point que la majorité des fonds structurels restant à la disposition de la France après la programmation 2007-2013 a été fléchée vers les projets associatifs sur la base de diagnostics régionaux des besoins de la population. Des **fonds de garantie territoriaux** ont permis également aux réseaux de développer des projets liés à certains territoires spécifiques sur le long terme et de mieux anticiper leurs besoins de financements et la gestion de leurs ressources humaines bénévoles, volontaires et salariées. La **reconnaissance de l'économie et la sécurisation des financements** a permis de consolider les activités des mouvements associatifs aux niveaux national et local, de **pérenniser de nombreux services structurants et créateurs d'emplois d'utilité sociale sur les territoires**.

Une démocratie du dialogue avec les associations

Dans tous les sondages d'opinion, les Français accordent leur confiance en premier lieu aux associations, loin devant les partis politiques et les syndicats¹⁴. Si cette situation n'est pas en soi satisfaisante, elle témoigne de la profonde crise de légitimité des corps intermédiaires traditionnels dans notre pays. Les associations, la société civile organisée, reconnaissent – et y insistent-, le caractère irremplaçable de la démocratie représentative. Pouvons-nous pour autant nous contenter de ce décalage croissant et espérer qu'il soit le fruit d'une conjoncture passagère ? Non bien sûr.

Aujourd'hui en effet le mouvement associatif organisé est insuffisamment pris en compte par les élu(e)s, voire parfois ignoré. Son apport est globalement sous évalué et sous valorisé, et les expériences locales innovantes souvent peu connues. Il est urgent de retrouver une confiance réciproque.

Un dialogue doit s'installer entre les responsables associatifs et les élu(e)s pour chercher ensemble, chacun dans son rôle, les voies et moyens de répondre aux questions urgentes qui se posent : citoyenneté, sécurité, aménagement du territoire, éducation et formation tout au long de la vie, développement, immigration, logement, etc.

Nous devons ainsi, d'une manière plus structurée, organiser un véritable dialogue civil aux niveaux national et territorial¹⁵. Il s'agit de renforcer la représentation des associations dans les instances officielles de consultation et de concertation. Cela devrait conduire à une reconnaissance, en droit, des associations comme « corps intermédiaires de la République », au même titre que les partis politiques et les syndicats. Cela permettra de donner un sens et un cadre nécessaire au développement de la démocratie participative.

¹⁴ Sondage CSA-FONDA-LE PARISIEN, janvier 2007 sur « l'image des associations » : <http://www.fonda.asso.fr/PDF/sondage%20-%20integral.pdf> voir plus généralement le travail de la FONDA sur « crise et renouveau du politique : quelles contributions des associations ? »

¹⁵ Voir le rapport du groupe 1, présidé par B.DURIEUX, préparatoire à la conférence nationale de la vie associative de janvier 2006 : http://www.associations.gouv.fr/IMG/doc/Rapport_grp1.doc

Deux scénarii pour une prospective sur le dialogue civil en 2025 :

Continuité ?

Sur 1 million et demi d'associations estimées actives en 2025, la majorité peuvent être qualifiées d'associations « fermées » et servent principalement leurs membres. Elles peuvent, le cas échéant, se retrouver impliquées dans l'espace public par le biais de relations instrumentales aux pouvoirs publics (autorisation d'événements et manifestations, procédures administratives). Pour les autres associations « ouvertes » à d'autres que leurs membres, elles sont plus souvent voire très souvent en interaction avec les pouvoirs publics du fait des missions d'intérêt général qu'elles portent ou bien qu'elles contribuent à mettre en œuvre. De fait, la contribution des associations à la démocratie se réalise sur une base très hétérogène et inégale selon les territoires, les secteurs d'activités et la taille des associations. Les grandes « ONG » se sont définitivement professionnalisées sur le modèle anglo-saxon, dont certaines sont directement issues, et représentent des associations de lobbying de membres (environnement, droits humains, consommation, etc.). Cette concurrence interassociative sur la fonction de plaidoyer produit des résultats parfois efficaces mais banalisent les associations au même titre que les lobbies professionnels d'entreprises et de groupes de pression renforcés en cela par la loi sur le lobbying de 2009, modifiée deux fois depuis, qui ne distingue pas les lobbyistes « d'intérêts privés » de ceux « d'intérêt général ». Ce phénomène est à mettre en relation avec la réforme du Conseil économique et social de 2009 qui a permis l'entrée des « ONG » environnementales et des associations culturelles en modifiant une composition alors dépassée. Cependant, ce renouvellement n'a pas permis une modification structurelle du groupe des associations et donc de leur reconnaissance comme corps intermédiaire. La parole associative est justifiée par défaut, au sens où elle défend une grande cause et non une vision organisée sur l'ensemble des sujets soumis à la consultation publique. Par ailleurs, les associations « gestionnaires » qui mettent en œuvre des activités par exemple en délégation de service public ou dans le cadre de la commande publique, n'ont plus les moyens depuis longtemps de financer leur projet associatif notamment dans le cadre de leur appartenance à des réseaux fédérés. L'entreprise associative est efficace mais ne génère plus une adhésion citoyenne à des idéaux. L'image des associations en pâtit dans l'opinion puisqu'on constate une confiance de 60% alors qu'elle était de 95% en 2000 et encore de 87% en 2007.

Renouveau?

Le paysage démocratique français et européen a su évoluer profondément depuis la situation de crise institutionnelle du début des années 2000, marquée notamment par la montée des extrémismes et les rejets répétés des réformes institutionnelles. Plusieurs phénomènes expliquent ce **renouveau du politique et surtout de l'engagement citoyen au sein des partis, syndicats et associations** en France. Il s'est agi de reconsidérer fondamentalement les conditions de participation à l'espace public comme un espace de dialogue entre citoyens organisés et élus du local au national et plus tard jusqu'à l'échelon communautaire. Ainsi, la notion de dialogue civil s'est peu à peu institutionnalisée passant d'une situation de fait à une situation de droit où par exemple les associations partenaires du dialogue civil (APDC) sont reconnues sur la base d'une liste de critères, notamment de représentativité, et disposent de conventions de moyens, évaluées et contrôlées, pour assumer leurs fonctions représentatives de causes d'intérêt général. Cette réforme profonde a découlé de la **réussite de la réforme du CES de 2009** où le groupe des associations est passé de 5 membres à 15 membres et a su, dans les mandatures successives, s'organiser en tant que force propositionnelle à côté des syndicats de salariés et organisations patronales. Au niveau local, la **reconnaissance des associations partenaires du dialogue civil** se joue essentiellement dans les conseils de développement des pays, mais aussi dans les conseils d'agglomération et communautés de communes, enfin au niveau régional, les associations « têtes de réseaux » à vocation régionale travaillent avec les exécutifs pour la détermination des politiques régionales notamment dans le cadre des saisines du CES régional comme des conférences régionales thématiques réunissant régulièrement les acteurs institutionnels et politiques de tout le territoire. Chaque citoyen engagé dans des associations à vocation d'intérêt général a le sentiment que sa voix compte dans ce **processus de « décentralisation » de la démocratie**. A l'échelle européenne, cette reconnaissance institutionnelle des associations s'est accélérée avec **l'adoption du statut de l'association européenne** en 2010 et l'organisation de véritables plates formes thématiques interlocutrices des instances européennes sur leurs domaines de compétences comme plus largement au sein du comité économique et social européen.

Conclusion

Ce document de travail de la CPCA est une première contribution aux travaux du secrétariat d'Etat sur le diagnostic stratégique « France 2025 ».

Il a pour but de donner des pistes et des ressources aux experts nommés pour ces travaux tout au long de l'année 2008 pour saisir les implications de ce paradoxe du phénomène associatif, à la fois omniprésent dans la vie de nos concitoyens et invisible très souvent pour les décideurs des grandes politiques économiques et sociales.

De quoi parle-t-on quand on parle des associations ?

Nous parlons de la première action collective en France avec la création de 200 structures nouvelles chaque jour, de 14 millions de bénévoles et de 20 millions d'adhérents, nous parlons de 60 milliards d'euros de budget consolidé et de 1,6 million de salariés. Nous parlons d'un rôle majeur joué depuis plus de cent ans dans l'émergence de nouvelles questions sociales et des réponses législatives ou publiques qui en sont issues (exclusion, éducation, santé, tourisme, jeunesse, environnement, consommation, familles, démocratie, solidarité internationale, etc.).

C'est pourquoi les enjeux sociétaux de demain sont d'ores et déjà au cœur des réflexions et actions des grands mouvements associatifs, parfois pris en compte par les pouvoirs publics à la bonne hauteur et selon des modalités renouvelées (grenelle de l'environnement, de l'insertion ; conférences régionales thématiques), parfois pas. Si nous ne pouvons pas entrer dans les détails de cette richesse sociale qui justifierait l'audition des coordinations associatives sectorielles sur les différents champs les concernant, nous souhaitons montrer que la « question associative » en tant que structure et en tant que mouvement social est un enjeu de prospective générale à part entière.

L'association et le rôle qu'elle joue et qu'elle jouera dans l'espace public est une question centrale du devenir de nos démocraties.

L'association et la place qu'elle occupe et occupera dans la réponse aux besoins économiques et sociaux est une question centrale du devenir de notre modèle social, français et européen.

L'association et la fonction qu'elle a ou qu'elle aura dans l'émergence et le développement de projets collectifs portés par des individus est une question centrale du devenir de la cohésion sociale et civique de nos sociétés.

Annexe : courrier adressé à M. Eric BESSON



Le Président,

Paris, le 13 mai 2008

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

La Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) se félicite du lancement du diagnostic stratégique « France 2025 », à la demande du Président de la République et du Premier Ministre, afin de mettre en lumière les grands enjeux qui sont déterminants pour les Français. Parmi ces enjeux, le vivre ensemble et les services d'intérêt général sont ceux qui relèvent de l'action des associations présentes au cœur des territoires par leurs projets d'innovations sociales et économiques.

La CPCA est l'instance de représentation politique du mouvement associatif organisé en France. Elle est composée de 16 coordinations regroupant 700 fédérations nationales pour une représentation de plus de 500 000 associations locales.

Forte de cette légitimité, la CPCA souhaiterait contribuer aux travaux du diagnostic stratégique « France 2025 », notamment sur les deux thématiques du « renouvellement du vivre ensemble » et « l'avenir de l'Etat et des services publics », sujets sur lesquels la CPCA a formalisé des propositions concrètes et reste à votre disposition pour exposer son expertise dans le cadre des groupes de travail afférents. La CPCA souhaite participer, en tant que *« représentant de la société civile »* à cette réflexion globale, *« qui n'est pas seulement la croissance ni même l'économie en général, mais bien l'équilibre de notre société, les conditions de son épanouissement et de sa cohésion dans un monde qui change »*.

Dans l'attente de vous rencontrer pour vous exposer nos travaux prospectifs et propositions, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'expression de mes salutations distinguées.

Jacques HENRARD

Monsieur Eric BESSON
Secrétaire d'Etat chargé de la prospective, de l'évaluation des politiques publiques et du développement de l'économie numérique auprès du Premier Ministre
35, rue Saint-Dominique
75700 Paris